

# **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 21 JUIN 2019**

~~~~~

**Date de la convocation : 17 juin 2019**

**Date d'affichage : 28 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des BAUX SAINTE CROIX se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Etaient présents : MM Xavier HUBERT, Jean-Pierre CANDIOT, Véronique MARIE, Martine LEDANSEUR, Joël MAILLARD, Laurent SAVALLE, Christelle CHALAYE, Monique NAVARRO-SORIANO, Olivier LEROUX, Patrick LEFRANCOIS.

Etaient absents excusés : MM. Carole DOUVILLE, François HAUPAIS.

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### ■ **Compte-rendu de la séance du 20 mai 2019.**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 mai adressé par courrier.

### ■ **Travaux RD 74 : Validation du devis de l'Entreprise. (n°2019-028)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition financière de l'Entreprise EUROVIA concernant les travaux d'assainissement en traverse de la RD 74 d'un montant HT de 147 733,24 € TTC de 177 279,89 €. Et autorise Le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

Le Maire précise que ces travaux débiteront la deuxième quinzaine de juillet.

### ■ **Logement de fonction : Validation des devis. (n°2019-029)**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'analyse des plis réalisée par Xavier NICOLAS, Architecte, suite à l'appel d'offres concernant la réhabilitation du logement de fonction en deux appartements locatifs.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, attribuent :

Lot 01 – Démolition, Gros-œuvre à l'Entreprise BTP 76 pour un montant HT de 30 810 €

Lot 02 – Menuiseries extérieures à l'Entreprise MVA VERALU pour un montant HT de 19 211 €

Lot 03 – I.C.D, Plafonds, Menuiseries intérieures à l'Entreprise IFPC SARL pour un montant HT de 19 082,12 €

Lot 06 – Sols souples, Faïence à l'Entreprise LE REVETEMENT MODERNE pour un montant HT de 5 216 €

Lot 07 – Peinture, Ravalement à l'Entreprise SARL DOLPIERRE pour un montant HT de 13 190,03 € dont options HT 1 080 €

Ils déclarent l'appel d'offres infructueux pour les lots suivants :

Lot 04 – Electricité

Lot 05 – Plomberie, Ventilation

Et décident de relancer la consultation pour ces lots.

Ils autorisent Le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

### ■ **Entretien des espaces verts.**

Le Maire fait savoir qu'il a fait le point pour l'entretien des espaces verts avec Alain LANOS, employé communal, et propose qu'il ait en charge le centre du village, l'église, l'école, la mairie et le cimetière, et qu'il soit fait appel à une entreprise pour les autres espaces verts de la commune. Les Membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition et chargent Le Maire de lancer une consultation auprès de diverses entreprises.

### ■ **Logements locatifs SILOGE : Garantie d'emprunt. (n°2019-030)**

La commune des BAUX SAINTE CROIX et SILOGE entreprennent ensemble un projet de construction de 9 maisons locatives sociales, en entrée de village, au sein du lotissement « Le Champ des Oiseaux ». Les marchés de cette opération sont signés et le chantier est prêt à démarrer.

En vue de l'émission des contrats de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de cette construction, SILOGE avait sollicité l'octroi des garanties de principe des financements des emprunts à hauteur de 60 % soit 911.064 €, ce que le Conseil Municipal réuni le 15 mars 2019 avait accepté.

Pour compléter cette garantie et permettre le démarrage des travaux, il est demandé au Conseil Municipal de porter sa garantie à 100 % des seuls financements de logements PLUS au lieu des 60% de la totalité des financements. Le montant des prêts PLUS s'élève à 1.028.100 € et celui des prêts PLAI, à 327.400 €.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- ✓ D'accepter la garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, soit 1.028.100 € pour le financement des PLUS liés à ce projet,
- ✓ De refuser de garantir les financements PLAI.

#### ■ ***Le Domaine : Ecoulement des eaux.***

Le Maire fait part de plusieurs plaintes concernant l'écoulement des eaux pluviales dans le Domaine. Il propose de demander une étude globale aux services de l'EPN et charge Martine LEDANSEUR de ce dossier.

#### ■ ***La Clairière : Travaux d'effacement des réseaux et éclairage public.***

Le Maire fait savoir que les travaux vont débiter courant juillet. Concernant l'éclairage public, les Membres du Conseil décident de maintenir l'éclairage Rue de la Résistance, le long du lotissement.

#### ■ ***Voirie.***

Jean-Pierre CANDIOT fait savoir qu'il a été demandé l'inscription sur le tableau voirie de l'EPN pour l'Impasse de l'Eglise et le Chemin du Clôtel. Le Maire souhaite inscrire également les voiries du Domaine et de La Clairière.

Olivier LEROUX signale le passage de camions de 35 tonnes Rue de la Fosse aux Loups et demande qu'un comptage soit effectué.

#### ■ ***Protection des données informatiques.***

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a signé un contrat de maintenance avec REX ROTARY pour la protection et la sauvegarde des données informatiques.

#### ■ ***Fibre : Echéance de mise en service***

Joël MAILLARD rend compte de la réunion du 29 mai à l'EPN, au cours de laquelle il représentait Martine LEDANSEUR, et fait savoir que la fibre sera installée par SFR, qu'il n'y aura pas de surcoût pour ceux qui passeront par un autre opérateur, que le bout de fibre et le raccordement seront à la charge de l'opérateur, en revanche les frais de dossier et une participation (d'environ 50 €) seront à la charge de l'utilisateur. En fonction des délais donnés lors de cette réunion, les Membres du Conseil Municipal espèrent que la commune sera desservie en haut débit début 2020.

Martine LEDANSEUR est dans l'attente du rapport établi commune par commune.

Laurent SAVALLE informe les Membres du Conseil Municipal que le SIVSL (propriétaire du terrain d'implantation) a reçu une demande d'installation d'une antenne ORANGE. Les Membres du Conseil ne sont pas opposés à cette installation qui permettra une meilleure réception des communications.

#### ■ ***Fête du village. (n°2019-031)***

Le Maire remercie les personnes qui œuvrent pour le succès de cette fête.

Véronique MARIE fait savoir que 81 personnes vont participer au repas, 15 équipes sont constituées pour la balade ludique.

**Tarif du repas champêtre** : Les Membres du Conseil Municipal fixent les tarifs de ce repas comme suit :

6 € pour le repas

3 € le repas pour les enfants âgés de moins de 13 ans

#### ■ ***Projet PLUi HD.***

Le Maire informe les Membres du Conseil de l'état d'avancement de ce dossier.

#### ■ ***Vente du terrain de Madame ROSALIE Rue des Ventes (n°2019-032)***

Le Maire fait savoir qu'il n'a pas réussi à négocier le prix de vente du terrain de Madame LEMOIGNE (fille de Mme ROSALIE).

Après délibération et vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'achat du terrain de Madame LEMOIGNE (fille de Mme ROSALIE) situé Rue des Ventes, cadastré ZE n° 37, 38 et 40 d'une superficie de 4 ha 01 ca 73 a au prix de 55 000 €. Et autorisent Le Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition.

### ■ *Questions diverses.*

#### CAUE

Le Maire présente et commente l'étude (état des lieux, perspectives et orientations) concernant la commune remise par le CAUE.

#### Tour de table

Patrick LEFRANÇOIS sollicite l'intervention de l'employé communal pour l'entretien du chemin aux Bruyères afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Sur sa demande, Martine LEDANSEUR est chargée de solliciter l'EPN pour le nettoyage de la grille du parking du stade de football.

Laurent SAVALLE présente l'association FIL EN SCENE et les projets de création sur le thème « Vivre Ensemble » qui seront construits avec les paroles des habitants de la commune au travers de 4 journées citoyennes.

Martine LEDANSEUR et Carole DOUVILLE présenteront au Conseil Municipal début juillet le Site Internet de la commune avant sa mise en fonction.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt et une heures quinze minutes.